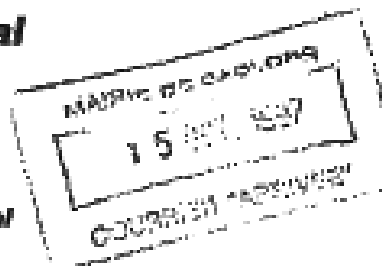




**Conseil Général
de l'Isère**

*Direction
de l'Aménagement Rural
et de l'Agriculture*

Grenoble, le 13 OCT 1997



**Monsieur Alain ANDRIEUX
Maire de SABLONS**

Mairie

38550 SABLONS

Ref : Cellule Coordination Environnement
Dossier suivi par : AD

Monsieur le Maire,

En application de l'article L 142.3 du Code de l'Urbanisme, sur demande du Conseil Municipal, le Conseil Général de l'Isère a créé, par délibération en date du 13 juin 1991, une zone de présomption de 105 ha 41 a 71 ca, au titre des Espaces Naturels Sensibles, sur le territoire des communes de SALAISE-SUR-SANNE et SABLONS, sur le site de l'Île de la Platière.

Par délibération en date du 27 juin 1997, l'Assemblée Départementale a régularisé la délimitation de la zone initialement créée, conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de SABLONS en date du 05 février 1991.

Conformément aux dispositions de l'article R 142.5 du Code précité, la décision du Conseil Général a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Département de l'Isère, paru sous le n° 89 du mois de septembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir trouver sous ce pli, afin de compléter le dossier en votre possession, une copie de la délibération susvisée de l'Assemblée Départementale et des plans de situation et de délimitation annexés, authentifiés, précisant le périmètre exact de la zone délimitée.

Je vous précise que les documents susvisés doivent être tenus à la disposition du public, en votre mairie et que je prends toutes dispositions pour qu'une mention de la mesure prise et de ce dépôt en soit faite dans les éditions concernées du «Dauphiné Libéré» et des «Affiches de Grenoble et du Dauphiné» à paraître le Vendredi 17 octobre prochain.

A l'intérieur de la zone de préemption délimitée toutes les aliénations à titre onéreux, y compris les ventes par voie d'adjudication, lorsque cette procédure est rendue obligatoire, à l'exception de la vente mettant fin à une indivision créée volontairement et ne résultant pas d'une donation partage, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, qui doit m'être transmise pour instruction et que je vous soumettrai pour recueillir votre avis.

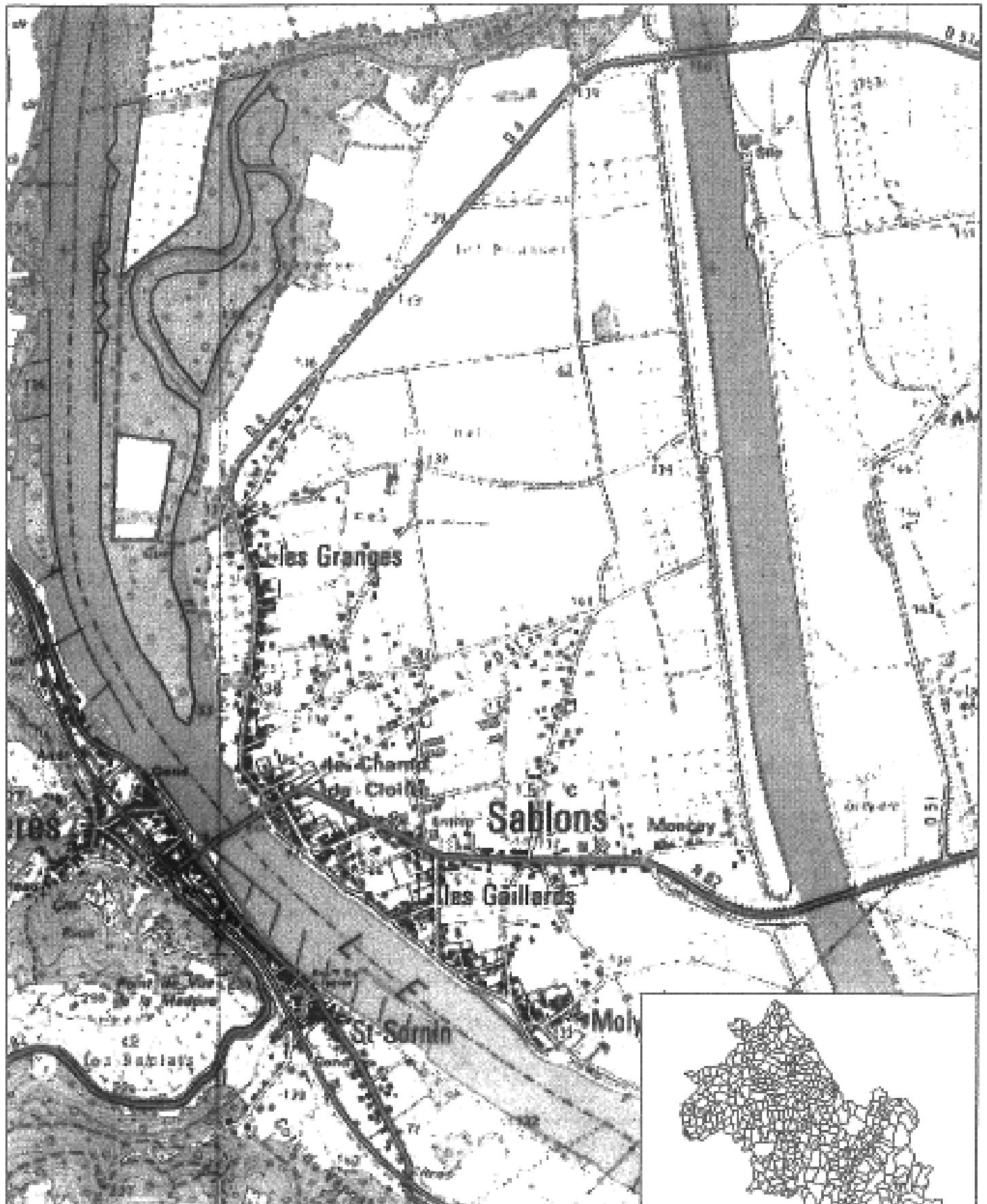
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**P/Le Président,
Le Directeur Général des Services
du Département,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gilles', is written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and includes a vertical stroke that extends downwards.

Michel GILLES

L'ILON - LA POINTE DE LA PLATIÈRE SABLONS



LEGENDE

 Limites de la Zone de Prémption

Echelle : 1/24 540